

# En Thiérache, la santé n'a pas de frontière

**Geneviève Houioux,**  
coordinatrice des programmes de promotion de la santé des seniors, Observatoire de la santé du Hainaut, coordinatrice du programme Thiérache santé prévention,

**Philippe Lorenzo,**  
directeur général, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) Picardie, président de l'Observatoire franco-belge de la santé.

**A**ux confins de la France et de la Belgique, la Thiérache est une entité géographique et politique qui remonte au haut Moyen-Âge. Ce territoire regroupe 175 000 habitants sur environ 2 800 km<sup>2</sup>. En grande partie dans le département de l'Aisne (Picardie), il s'étend dans ceux du Nord et des Ardennes, en France, et sur les provinces belges de Hainaut et de Namur. Ce bassin de vie, relativement homogène, est isolé des centres économiques de Charleroi en Wallonie, de Valenciennes et Lille dans le Nord. Son économie est tournée vers l'agriculture, l'exploitation forestière, le tourisme, mais il reste sous-doté en équipements collectifs. Les revenus des habitants sont plus faibles que la moyenne. La densité de population est peu importante ; la mobilité est rendue difficile par manque de voies de circulation rapide et de transports en commun.

## Un territoire sous-équipé en santé

Les indicateurs de santé sont mauvais. La mortalité est élevée<sup>1</sup>, la densité des professionnels de santé faible, et on observe un déficit en lits hospitaliers, notamment du côté français. Jusqu'en 2000, la présence des frontières induisait un recours obligatoire

aux centres hospitaliers nationaux – éloignés –, alors que des prestations de santé équivalentes étaient disponibles dans le pays limitrophe.

En 1992, un accord de partenariat franco-belge a été signé entre les organismes d'assurance maladie pour améliorer, les conditions de vie des patients frontaliers. S'ouvrant au domaine de la santé, la coopération transfrontalière Interreg<sup>2</sup> (Union européenne) a permis la signature en 1994 d'une convention entre les centres hospitaliers de Tourcoing et de Mouscron<sup>3</sup>. En 2000, le projet Transcards voit le jour en Thiérache. Il permet aux patients de recevoir des soins dans les établissements hospitaliers frontaliers, sans autorisation médicale préalable, sans avance de frais et sans situation d'urgence. L'Observatoire franco-belge de la santé, créé en 2002, réunit les services d'assurance maladie, les observatoires de la santé, les centres hospitaliers. Il encourage des modes de régulation spécifiques aux besoins de santé de la population frontalière.

L'expérience de la Thiérache sera étendue le long de frontière, par la création des zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (Zoast), avant que ne soit signé, en septembre 2005 à Mouscron, l'accord-cadre franco-belge de coopération sanitaire transfrontalière<sup>4</sup>, premier accord européen de ce type. Dans la foulée de sa mise en application, en 2011<sup>5</sup>, une convention est signée en Thiérache pour favoriser la synergie entre les structures de soins frontalières et améliorer l'accès à des soins de qualité et de sécurité équivalents aux standards nationaux. Réunis au sein de *Thiérache santé* (Interreg IV, www.thierache.eu), les centres hospitaliers<sup>6</sup> développent des collaborations, la mobilité des patients – par une meilleure accessibilité transfrontalière

## L'ESSENTIEL

- ▣ Territoire situé en France et en Belgique, la Thiérache est un des endroits de l'Union européenne où les habitants peuvent se faire soigner dans l'hôpital le plus proche de l'autre côté de la frontière.
- ▣ Cette coopération au niveau des soins s'étend désormais à la prévention et à la promotion de la santé.
- ▣ Toute la difficulté est de trouver des fonds pour cette coopération transfrontalière, pour l'instant majoritairement financée par l'Union européenne.

aux soins –, la mobilité des praticiens hospitaliers et la mobilisation des professionnels de première ligne. La création d'un hôpital transfrontalier multi-sites entre les hôpitaux d'Hirson, de Fourmies et de Chimay a été tentée. L'idée semblant prématurée, le projet est en attente. La communauté hospitalière de territoire (CHT) entre les hôpitaux de Fourmies (Nord), Le Nouvion et Hirson (Aisne), qui avait vu le jour en 2010, n'a pas survécu aux problèmes administratifs et humains et s'est arrêtée fin 2013. Elle aurait dû, à terme, englober l'hôpital de Chimay.

## Acte deux : prévention et promotion de la santé

Les soins ne sont pas le seul domaine de coopération transfrontalière en santé. Des projets sont menés en prévention et promotion de la santé sur l'espace frontalier francophone. Intitulé *Thiérache santé prévention (2013-2014)*, un projet territorial, adossé au Contrat local de santé (CLS) transfrontalier, aborde la santé des jeunes, des seniors

et de leurs aidants proches, ainsi que la prévention des addictions, en appui aux projets locaux existants, comme le réseau Aidants de Chimay-Couvin-Momignies et la plate-forme intersectorielle « Qualité de vie » du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce programme mobilise 7 institutions du Hainaut, de Namur, du Nord et de l'Aisne. Elles ont organisé, en novembre 2013, un Forum d'échange et de partage avec les acteurs de terrain sur les différents axes du programme.

### Seniors, jeunes, addictions

Pour les seniors, la plate-forme « Bien vieillir en Thiérache » a pour objectifs de favoriser un maintien à domicile de qualité, de préserver la santé des aidants proches et de lancer les bases de dispositifs transfrontaliers d'information et d'accueil de jour des personnes âgées. Des rencontres ont permis de dégager des pistes de réflexion et d'identifier les besoins des partenaires. Après une session de découverte d'outils, une première rencontre de la plate-forme a eu lieu avec les acteurs de terrain qui ont souhaité être formés aux techniques d'animation. Une enquête qualitative est en cours sur les processus d'isolement des aidants proches en milieu rural.

Pour les jeunes, le projet promeut leur santé, la prévention des grossesses adolescentes, de la surcharge pondérale, de la sédentarité et des conduites à risque. Il plante le dispositif École 21 (cf. article n° 427). Une recherche-action sur les grossesses adolescentes en Thiérache axonaise, financée par l'Agence régionale de santé Picardie, a été étendue à l'ensemble de la Thiérache. Les partenaires français et belges ont suivi une formation conjointe et des *focus groups* avec des élèves du secondaire sont en cours. Un référentiel de formation pour les professionnels en sera l'aboutissement.

La création du réseau Prévention des addictions en Thiérache introduira une culture commune de prévention équitable et de qualité. Le réseau belge Réseau assuétudes des Fagnes (Raf) a ouvert ses formations aux professionnels français. Le Raf et le Conseil général du Nord ont également organisé

un café-débat destiné aux acteurs de terrain et au grand public, sur l'accompagnement en milieu festif, la prévention et la réduction des risques.

### Affranchis de la frontière

Le programme européen Interreg vise à effacer les frontières et à faciliter les conditions de vie et l'accès aux droits et services. Si les populations s'affranchissent de la frontière – faire ses courses à Hirson ou Fourmies pour les Belges, venir à Chimay pour les Français, font partie du quotidien –, les acteurs institutionnels et associatifs éprouvent plus de difficulté, tant pèsent les systèmes politico-administratifs des deux pays. Les opérateurs de *Thiérache santé prévention* se sont saisis de l'opportunité européenne et entendent faire de la Thiérache un espace socio-sanitaire. Un premier forum, en novembre 2013, a réuni les acteurs et professionnels de la santé, du social, de l'éducatif et les élus locaux, pour dresser des pistes de réflexion, devant aboutir, en octobre 2014, à la rédaction d'un *Livre blanc sur le développement d'un programme de promotion de la santé dans les territoires, notamment transfrontalier*. Un processus participatif est engagé par la mise en consultation d'un premier document (Livre vert), proposant dix recommandations fondées sur la connaissance des acteurs et l'activation des dispositifs, y compris régionaux et nationaux. Un second forum, en octobre 2014, rendra public le Livre blanc, dont les propositions doivent permettre la mise en œuvre en Thiérache d'une expérimentation ambitieuse, notamment *via* le cinquième programme Interreg.

### L'indépendance financière vis-à-vis de l'Europe

La difficulté majeure réside dans le fait que la construction de cet espace socio-sanitaire, dans l'offre de soins ou la promotion de la santé, est intimement liée aux programmes européens de coopération. La disparition – un temps évoquée – de la thématique santé du programme Interreg V aurait très certainement mis fin à la coopération. Le plaidoyer exercé a permis de consacrer la santé, et la promotion de la santé, comme un point d'ancrage fort pour l'aménagement du territoire et la cohésion sociale.

Si un long chemin a déjà été parcouru, le plus difficile reste à venir. La construction de ce territoire n'aura de sens que si les autorités locales – de chaque côté de la frontière – collaborent, indépendamment des programmes européens et de leurs ressources financières. L'une des recommandations du Livre vert est la consécration par les autorités locales, à la fois en droit et dans les faits, du principe de coopération et la mise à disposition des moyens nécessaires pour la concrétiser. ■

1. La mortalité globale est 6 % plus élevée en Thiérache belge qu'en Wallonie. Elle est respectivement de 29 % et 25 % plus élevée en Thiérache du Nord et en Thiérache picarde que la moyenne française. En Thiérache française, les indices comparatifs de mortalité font apparaître une surmortalité par rapport au territoire national, particulièrement chez les moins de 65 ans et chez les hommes.

2. Lancée en 1991, l'initiative communautaire Interreg (1991-2006) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Depuis 2007, la coopération territoriale se décline selon les 3 volets de la transfrontalité, de l'inter-régional et du transnational. Cet objectif doit stimuler un développement équilibré, harmonieux et durable du territoire européen dans les 4 dimensions de l'économie, du social, de la culture et de l'écologie. Le programme France-Wallonie-Vlaanderen est l'un des 53 programmes de coopération transfrontalière Interreg IV.

3. Convention Dialyse-Maladies infectieuses, entrée en vigueur en 1998, permettant l'accueil de patients insuffisants rénaux dans le service d'hémodialyse de la clinique Jan Yperman de Ypres.

4. Accord-cadre entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005.

5. L'accord-cadre a pour objet, le long de la frontière franco-belge :

- d'assurer un meilleur accès à des soins de qualité pour les populations de la zone frontalière ;
- de garantir une continuité des soins à ces mêmes populations ;
- d'optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens matériels et humains ;
- de favoriser la mutualisation des connaissances et des pratiques.

6. Felleries-Liessies, Fourmies et Hirson, côté français, et Chimay, côté belge.